

Question écrite

Centralisation des Offices de poursuites et faillites ; l'avis de l'Autorité communale

Le Canton du Jura a présenté le projet de réorganisation des Offices des poursuites et faillites ayant pour but une centralisation à Porrentruy.

La volonté de nos Autorités de privilégier l'efficacité des Services est à saluer et à soutenir. Il est certain que l'informatique permet aujourd'hui de travailler d'une manière différente et d'obtenir certains gains d'efficacité donc aucune volonté de notre part de critiquer les objectifs de l'Etat.

Cependant le projet présenté n'engendre pas de véritable économie ni au niveau du personnel ni au niveau des locaux à louer et occasionnera certains désagréments pour les delémontaines et delémontains.

Selon les statistiques, le district de Delémont avec la capitale est celui qui compte le plus de poursuites et faillites. Les débiteurs devront donc se déplacer pour se présenter au guichet à Porrentruy. Des déplacements qui posent souvent problème aux personnes souffrant de handicaps mais aussi à celles, qui en situation délicate, n'ont souvent pas les moyens financiers pour se rendre en Ajoie afin de régler leurs affaires. Il est évident que le rôle de l'Office des poursuites et faillites n'est pas seulement administratif mais il doit se rendre disponible pour l'accueil et le conseil aux citoyennes et citoyens du Canton.

Notre groupe est intéressé à connaître l'avis du Conseil Communal :

1. Quelle appréciation l'Autorité communal fait-elle de ce projet ?
2. Est-il envisageable d'apporter une aide communale aux personnes présentant des difficultés à se déplacer ?

Nous remercions le Conseil Communal pour ses réponses.

Au Delémont, le 25 avril 2022


Au nom du groupe Chrétien Social Indépendant
Suzanne Maitre-Schindelholz

